

Ouverture des données publiques :

Accompagner les collectivités...

5 juillet 2018 – PFOSS

journée d'échange

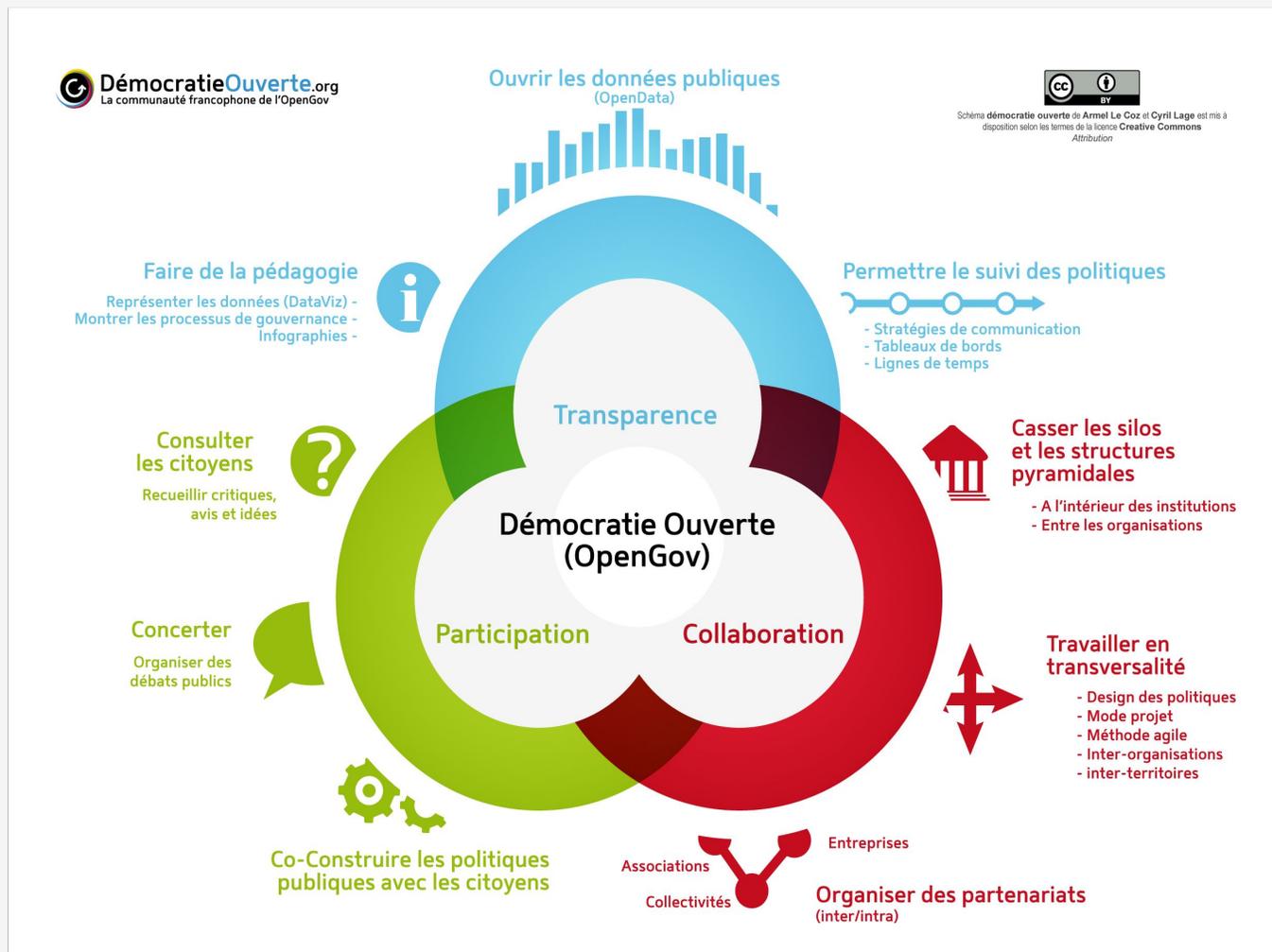
Plate-forme de l'observation Sanitaire et Sociale

L'open data comme levier de transformation de l'action publique

Le gouvernement ouvert, ou démocratie ouverte (en anglais open government), est une doctrine qui vise à améliorer l'efficacité et la responsabilité des modes de gouvernance de l'action publique

Cette doctrine promeut :

- La transparence, notamment par l'ouverture des données publiques
- La participation citoyenne
- La collaboration entre acteurs



Quels sont les objectifs de l'ouverture des données publiques ?

- Donner accès à l'information publique
 - Accroître la connaissance du territoire
 - Rendre l'action publique plus transparente et accessible
- Soutenir le développement de services et l'attractivité de la collectivité
 - Favoriser la promotion et la mise en valeur du territoire
 - Soutenir l'innovation et le développement économique local
- Améliorer le service public et l'efficacité des administrations
 - Améliorer les services rendus aux administrés
 - Produire des indicateurs alternatifs d'aide à la décision pour les élus et les directions
 - Développer les contributions citoyennes (crowdsourcing, crowdfixing)
 - Renforcer la qualité des données produites par la collectivité
 - Acculturer les agents à la donnée et à ses usages
 - Décloisonner les silos internes en fluidifiant la circulation des données, adaptation du SI
 - Améliorer la gouvernance territoriale (collaborations entre les acteurs du territoire)
- Accompagner un projet stratégique de la collectivité sur une politique publique particulière
- Autre ...

Comment définir l'open data ?

« L'ouverture et le partage des données publiques, aussi appelés open data, consistent à mettre à disposition de tous les citoyens, sur Internet, toutes les données publiques brutes qui ont vocation à être librement accessibles et gratuitement réutilisables. »

[Etalab]

3 notions essentielles pour comprendre ce que l'open data veut dire ...

1

Donnée

Représentation d'une information sous une forme brute destinée à faciliter son traitement.

Une donnée est une information dans sa forme la plus élémentaire. Elle représente un fait brut, non traité, sans interprétation.

Exemple des déchèteries en IdF
[Données](#) vs. [Poster d'information](#)

2

Donnée publique

Donnée numérique produite ou reçue, dans le cadre de leur mission de service public, par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission.

[CRPA L300-2]

3

Donnée ouverte

Une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers.

D'origine publique ou privée, elle est diffusée de manière structurée selon une méthode et une licence ouverte garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière.

[Wikipedia]

10 critères pour évaluer le degré d'ouverture d'une donnée publique

1 Complète

Les données sont publiées dans leur intégralité, dans le respect des lois en vigueur, et documentées (métadonnées si elles existent)

2 Primaire

Les données ne sont pas agrégées et sont telles que collectées à la source (données brutes et le plus granulaires possible)

3 Fraîche

Les données sont publiées rapidement pour préserver leur valeur et sont donc le plus à jour possible

4 Accessible

Les données sont directement téléchargeables sans enregistrement préalable ou autre forme d'entrave

5 Lisible par une machine

Les données sont disponibles dans un format structuré de manière à être exploitées automatiquement par une machine

6 Utilisable

Les usagers peuvent accéder et réutiliser les données publiées à tout moment et sans entrave

7 Dans un format ouvert

Les données sont publiées dans un format dont les spécifications techniques sont publiquement disponibles

8 Sous licence ouverte

L'utilisation des données publiées est soumise au respect d'une licence non restrictive qui autorise l'accès et l'usage

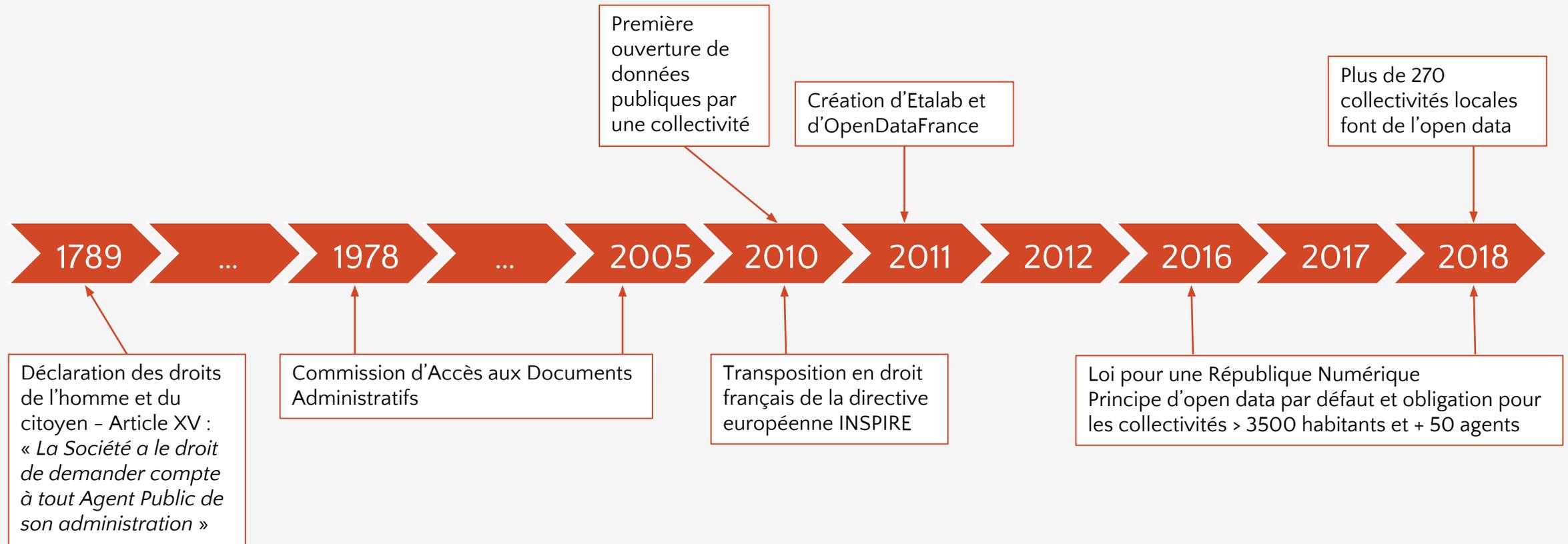
9 Pérenne

Les données sont accessibles de façon permanente en ligne. Elles sont archivées et les versions précédentes sont conservées

10 Sans coût d'utilisation

L'accès et la réutilisation des données sont gratuits

Historique de l'ouverture des données publiques en France



Le principe d'« open data par défaut » de la Loi République Numérique

Ce principe marque le passage d'une logique de communication sur demande de l'utilisateur (loi CADA) à une diffusion par défaut des données publiques qui existent sous forme électronique

Toute collectivité territoriale de **plus de 3500 habitants** et de **plus de 50 agents** est dans l'obligation de diffuser dans un standard ouvert et aisément réutilisable :

- les documents communiqués à la suite d'une demande d'accès (depuis le 7 avril 2017),
- les documents figurant dans les répertoires d'informations publiques (depuis le 7 octobre 2017),
- les bases de données publiques mises à jour de façon régulière (à partir du 7 octobre 2018),
- les données présentant un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental (à partir du 7 octobre 2018)

Exception pour les données qui portent atteinte :

- à la protection de la vie privée (données à caractère personnel),
- au secret médical ou au secret commercial,
- aux droits de propriété intellectuelle détenus par un tiers,
- au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes

Des obligations réglementaires générales ou thématiques

Au-delà du principe de publication “par défaut”, le législateur complète les obligations sur des champs particuliers, en raison de nécessités ou du soutien spécifique à des domaines thématiques :

- Données essentielles des marchés publics et des subventions (Décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et Arrêté du 14 avril 2017)
- Inventaire de patrimoine naturel (Décret n°2016-1619 du 29 novembre 2016)
- Bornes de recharges pour Véhicules Electriques (transposition de la directive 2014/94/UE, décret du n°2017-26 du 12 jan.2017)
- Les transports : ouverture des données utiles à l'information du voyageur « Qu'il s'agisse de «services réguliers de transport public de personnes» (train, métro, bus, avion...) ou de «services de mobilité», les entreprises sont tenues de diffuser les données «librement, immédiatement et gratuitement»
- Mise à disposition du public des données détaillées de comptage des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (décret n°2017-486 du 5 avril 2017)
- Les gestionnaires du domaine public routier communiqueront au ministère de l'Intérieur les vitesses à ne pas dépasser sur leurs réseaux respectifs (1er janvier 2018)
- Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être versés au plus tard le 1^{er} janvier 2020 sur la plateforme nationale geoportail.urbanisme.gouv.fr (normalisation des formats en cours)

Règlement Général sur la Protection des Données

Règlement européen applicable à partir du 25 mai 2018.

La responsabilité des organismes est renforcée : Ils doivent assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Données à Caractère Personnel : nom, date de naissance, genre, ad. physique ou IP, tél./mail, photos, identifiants, informations sensibles (santé, origine, croyances et préférences), informations biométriques (empreintes), géolocalisation,

Ces données ne rentrent pas dans le champ de l'open data (sauf exception) :

Exigences :

- obtenir un **consentement explicite** de la part de l'utilisateur final quant à l'utilisation ou au stockage de ses données privées.
- L'usager bénéficie d'un **droit d'accéder à ses données**, de les corriger, de refuser leur utilisation, de d'exiger la suppression de ses données personnelles.
- permettre la **portabilité** des données personnelles des utilisateurs
- Le **but de la récolte des données doit être mentionné** explicitement
- **Protection by design** (dès la conception), Privacy by default (données pertinentes et limitées au besoin)
- La responsabilité incombe à l'**organisme et à ses sous-traitants** (attention à l'hébergement)

La gratuité

- La gratuité d'accès et de réutilisation est le régime général, en particulier, les redevances sont interdites entre les administrations.
- Le paiement de redevance est une exception :
 - Pour certains établissements dont le métier est la production et la diffusion d'informations publiques et dont la vente de données participe à plus de 25% de son chiffre d'affaire.
Exemple : IGN, La Poste, Service Hydrologique et Océanique de la Marine (SHOM)
 - Dans certains cas de mise à disposition de données des Archives
 - Lorsque la mise à disposition en ligne engendre des coûts marginaux importants (volumétrie, temps réel, ...)

Un décret précise les conditions spécifiques (et exceptionnelles) de mise en place de redevances.

(décret n° 2016-1036 du 28 juillet 2016 relatif au principe et aux modalités de fixation des redevances de réutilisation des informations du secteur public).

Dans tous les cas, elles ne peuvent pas être discriminatoires ou porter atteinte à la libre concurrence.

Les licences

Elles fixent les droits et devoirs des producteurs et des réutilisateurs des données.

Elles ne sont pas obligatoires lorsque les données sont fournies à titre gratuit mais fortement recommandées.

Au titre du décret n° 2017-638 du 27 avril 2017) précisant les **Licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques, deux licences sont homologuées à ce jour par l'état :**

- **Licence Ouverte v2, éditée par Etalab**
- **Open Data Base Licence (ODbL), éditée par Open Knowledge Foundation**

Elles autorisent la réutilisation y compris à des fins commerciales,

Elles imposent des conditions de Mention et d'Intégrité,

Elles n'imposent pas d'obligation pour le producteur.

ODbL est plus restrictive car elle impose la notion de « Partage à l'Identique » (-SA)

La licence Creative Commons 4.0 est très utilisée pour les contenus numériques (son, image, ...), y compris les données, considérés comme des « Œuvres ». Elle n'est actuellement pas inscrite dans la liste des licences homologuées.

Il en existe d'autres peu usitées ou inadaptées au droit français.

Les licences applicables aux données publiques ouvertes

La licence Ouverte



L'utilisateur est libre de :

- Partager (copier, distribuer et utiliser) la base de données
- Produire des créations à partir de la base de données
- Adapter (modifier, transformer, construire) la base de données
- Faire un usage commercial

Tant qu'il :

- Mentionne la paternité et la date de dernière mise à jour

La licence Open Data Base



L'utilisateur est libre de :

- Partager (copier, distribuer et utiliser) la base de données
- Produire des créations à partir de la base de données
- Adapter (modifier, transformer, construire) la base de données
- Faire un usage commercial

Tant qu'il :

- Mentionne la paternité
- Partage aux conditions identiques
- Garde ouverte la base de données

La licence Creative Commons 4.0



L'utilisateur est libre de :

- Partager (copier, distribuer et utiliser) la base de données
- Produire des créations à partir de la base de données
- Adapter (modifier, transformer, construire) la base de données
- Faire un usage commercial

Tant qu'il :

- Mentionne la paternité
- Partage aux conditions identiques

Homologuées par l'Etat (CRPA - D323-2-1)

Exemple d'un jeu de données publié en open data (collectivité)



Les données La licence Le forum Cartographe Graphiques API Elections 2017

1 225 enregistrements

Aucun filtre actif.

Filtres

Rechercher...

Site

Betton 75
Bruz 75
Cesson-Sévigné 75
Saint-Armel 74
Mordelles 72
Pacé 70
> Plus

Année

2016 322
2015 318
2014 314
2013 271

Matière

Déchets verts 112
Ferrailles 72
Gravats classe 3 72
Tout-venant 72

Tonnages des matières collectées en déchèteries à Rennes Métropole

Informations Tableau Analyse Export API Commentaires (0)

	Année	Site	Equipement	Matière	Tonnage
1	2016	Acigné	Déchèterie	Amiante-ciment	0,16 t
2	2016	Acigné	Déchèterie	Batteries	2,62 t
3	2016	Acigné	Déchèterie	Cartouches impression	0,09 t
4	2016	Acigné	Déchèterie	DEEE	75,23 t
5	2016	Acigné	Déchèterie	Piles	0,96 t
6	2016	Acigné	Déchèterie	Plâtre (classe 2)	183,64 t
7	2016	Betton	Déchèterie	Amiante-ciment	71,44 t
8	2016	Betton	Déchèterie	Huile de friture	1,04 t
9	2016	Bourgbarré	Plateforme de végétaux	Déchets verts	470,18 t
10	2016	Bruz	Déchèterie	Batteries	4,84 t
11	2016	Bruz	Déchèterie	Cartouches impression	0,33 t
12	2016	Bruz	Déchèterie	Huile de vidange	12,16 t
13	2016	Bruz	Déchèterie	Réemploi (Emmaüs)	124,25 t
14	2016	Bruz	Déchèterie	Tout-venant	709,20 t
15	2016	Cesson-Sévigné	Déchèterie	Cartouches impression	0,35 t
16	2016	Cesson-Sévigné	Déchèterie	DEEE	162,16 t
17	2016	Cesson-Sévigné	Déchèterie	Mobilier	189,92 t
18	2016	Cesson-Sévigné	Déchèterie	Plâtre (classe 2)	466,54 t
19	2016	Cesson-Sévigné	Déchèterie	Souches	84,32 t
20	2016	Chantepie	Déchèterie	Cartouches impression	0,17 t

Les données publiques locales fréquemment publiées en open data

Nom du jeu de données	Catégorie	Paris	Marseille	Martigues	Grand Lyon	Toulouse	Nice	Rennes
Catalogue des jeux de données disponibles	Administration	Catalogue des jeux de données Paris	Catalogue données PACA	N/A	Catalogue données Grand Lyon	Catalogue données Strasbourg	N/A	Catalogue données Rennes
Limite administrative des communes	Administration	N/A	N/A	N/A	Commune du Grand Lyon (Voies et adresses)	Communes	Limites des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur	Limites communales référentielles de Rennes Métropole (polylignes)
Découpage administratif des quartiers	Administration	Quartiers administratifs	N/A	N/A	Quartier des communes de la Métropole de Lyon	Mairies de quartier - Toulouse	N/A	Périmètres des 12 quartiers de la Ville de Rennes
Délimitation des cantons	Administration	N/A	N/A	N/A	Canton de la Ville de Lyon	Elections Départementales 2015 - Cantons	N/A	Cantons d'Ille-et-Vilaine (version Rennes Métropole)
Index des délibérations	Administration	N/A	Délibérations 2014 de Marseille	Délibérations de la Ville de Martigues en 2016	N/A	Liste de délibérations du conseil municipal de 1909 à 1969 - Toulouse	N/A	N/A

- Index des rues
- Arrêts de bus
- Pistes cyclables
- Catalogue des données ouvertes
- Budget primitif
- Ecoles maternelles et primaires
- Bureaux de vote
- Statistiques naissances et décès
- Points d'apport volontaire
- Lignes de bus
- Marchés publics
- Evénements culturels
- Prénoms des nouveaux nés
- Résultats électoraux
- Equipements sportifs

Recensement des données ouvertes par 16 villes françaises réalisé par Dataactivist

Exemples de réutilisation de données ouvertes (1)



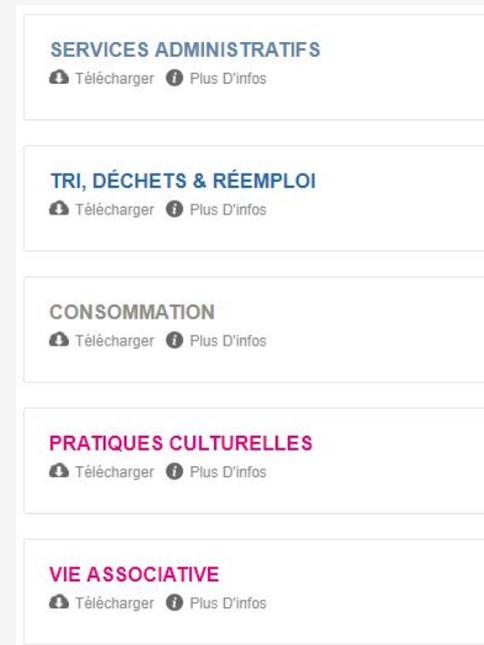
budget rennes



envie de sortir !



melcome



cartoquartiers

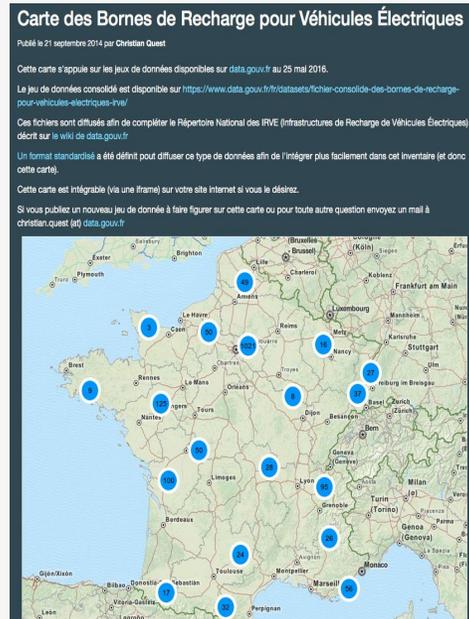


We eat our own dogfood.

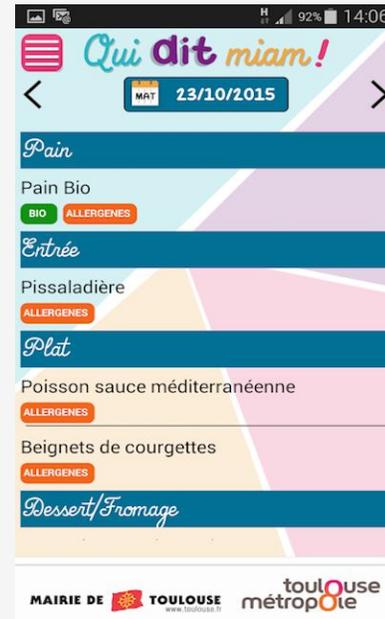
Exemples de réutilisation de données ouvertes (2)



geovelo



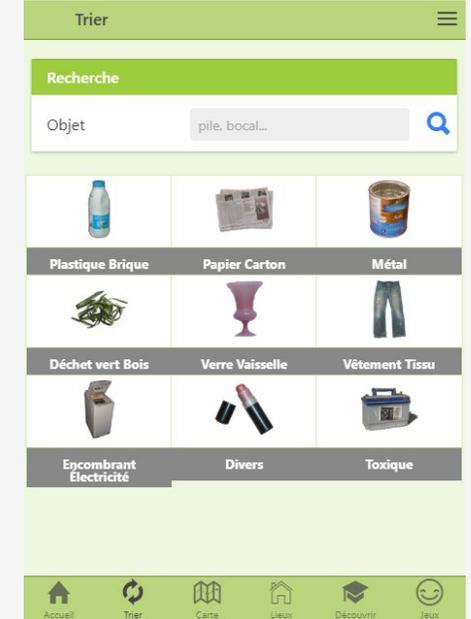
Carte Borne
Electrique



qui dit miam !



vcub
predict'



mieux trier

Les différentes possibilités de publication

Il existe plusieurs façon de publier ses données. A chacun de trouver, en fonction des moyens (financier et/ou humains) dont il dispose, la meilleure solution

- Site web de la collectivité <http://opendata.brocaslesforges.fr/project/jeux-donnees/>
- Plateforme opendata du gouvernement <https://www.data.gouv.fr/fr/>
- Plateforme opendata du gouvernement avec lien automatisé vers le site web de la collectivité : <https://www.ville-castelnaudary.fr/fr/mairie/open-data>
- Plateforme opendata de la collectivité
 - <http://opendata.bordeaux.fr/>
 - <https://data.grandpoitiers.fr/pages/accueil/>
- Plateforme mutualisée de niveau intercommunal
 - collectivité : <https://www.datasud.fr/>
 - syndicat mixte : <https://data.infocom94.fr/page/accueilinfocom/>

Le Socle Commun des Données Locales (SCDL)

Elaboration de modèles spécifiant le format des données essentielles de certains jeux de données, prioritaires ou fréquents, produits par une collectivité, afin de faciliter leur agrégation et leur exploitation

- Catalogue des données ouvertes : nom, producteur, dates, fréquence, licence, périmètre, ressources
- Délibérations : données déclaratives (date, objet, type, lien vers le document) sans données personnelles
- Marchés Publics * : date, nature, montant et identification des tiers bénéficiaires
- Subventions * : date, nature, montant et identification des tiers bénéficiaires
- Equipements publics : nom, adresse, type, statut ERP, localisation
- Prénoms des nouveaux nés déclarés à l'état civil : statistique sur les prénoms, sexe, nb occurrences / année
- Adresses locales : clé d'interopérabilité, adresse locale, géolocalisation

En cours :

- Outillage (extraction / transformation) par les éditeurs de logiciels métier
- Extension après consultation sur <http://agora.opendatafrance.net> – Ex. Budgets, agenda des événements, menus des cantines, répertoire des informations publiques, défibrillateurs, points d'eau incendie, bornes de recharge électrique de véhicules, etc.

>> Spécifications disponibles sur le site www.opendataLocale.net/scdl

Le Service Public de la Donnée (SPD)

Le service public de la donnée, créé par l'Article 14 de la loi pour une République numérique, vise à mettre à disposition, en vue de faciliter leur réutilisation, les jeux de données de référence - de niveau national - qui présentent le plus fort impact économique et social



BAN - Base Adresse Nationale
La Base Adresse Nationale est une base de données qui a pour but de référencer l'intégralité des adresses du territoire

3 26 32 France Point d'Intérêt



Base Sirene des entreprises et de leurs établissements (SIREN, SIRET)
La base Sirene contenant des données à caractère personnel, l'Insee attire votre attention sur les obligations légales qui en

384 37 53 France



Code Officiel Géographique (COG)
Le code officiel géographique rassemble les codes et libellés des communes, des cantons, des arrondissements, des

10 5 16 France Commune français



Plan Cadastral Informatisé (PCI)
Le plan cadastral est un assemblage d'environ 600 000 feuilles ou planches représentant chacune une section ou une

3 2 49 France



Registre parcellaire graphique (RPG) : contours des parcelles et îlots cultureux et leur groupe de cultures majoritaire
Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la

15 2 6 2013 à 2016 France



Référentiel de l'organisation administrative de l'Etat
Le décret du 14 mars 2017 a institué le Service Public de la Donnée. Celui-ci met à la disposition du public 9 jeux de données

4 4 14 12/05/2016 à 12/05/2026 France



Référentiel à grande échelle (RGE)
L'État a confié à l'IGN le développement du référentiel à grande échelle (RGE). Pour ce faire, il fait appel à ses moyens propres

12 2 8 France



Répertoire National des Associations (RNA)
Le Répertoire National des Associations (RNA) contient l'ensemble des associations relevant de la loi 1901, à savoir toutes les

17 2 18 01/01/1901 à 05/04/2017 France



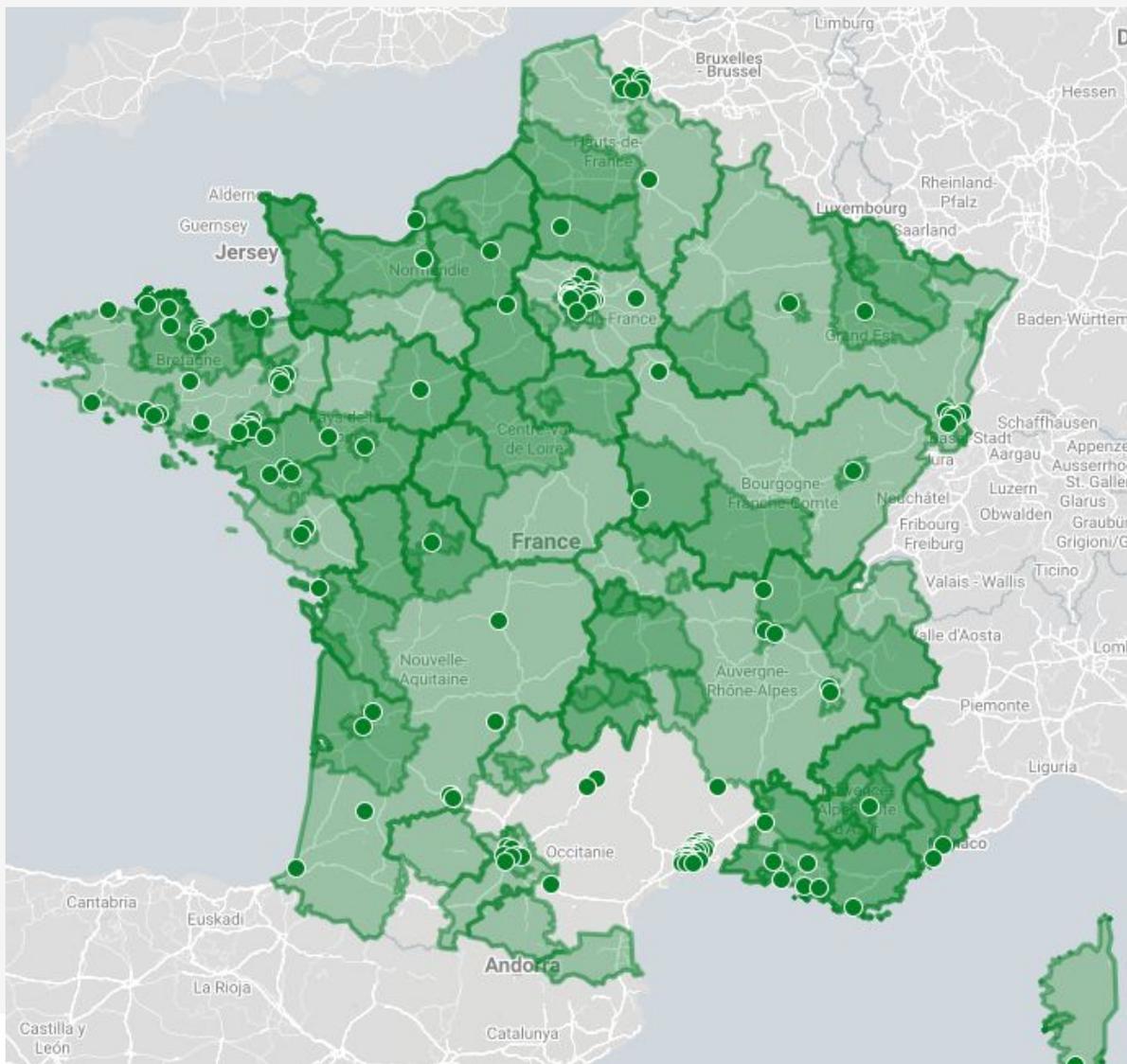
Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)
Dans un contexte marqué par de fortes mutations de l'environnement économique et social, le ROME (Répertoire

5 2 7

Quelles données publiques ouvrir en priorité ?

- Celles qui sont disponibles et faciles à ouvrir (sans contrainte technique ou juridique)
- Celles qui reposent sur des modèles réglementés ou des formats normalisés
- Celles qui concourent à un projet prioritaire de la collectivité
- Celles qui sont présumées avoir une forte valeur d'usage pour les réutilisateurs
- Celles qui ont fait l'objet de demandes d'ouverture récurrentes par des tiers
- Celles qui permettent de renforcer la transparence de l'action publique
- Celles qui sont fortement téléchargées sur d'autres portails open data
- Celles qui suscitent le plus souvent des réutilisations
- Autre ...

Panorama de l'ouverture des données dans les collectivités



Régions : 12 / 18 (66,6%)

Départements : 33 / 98 (33,6%)

EPCI : 62 / 1264 (4,9%)

(dont 15 sur 22 métropoles)

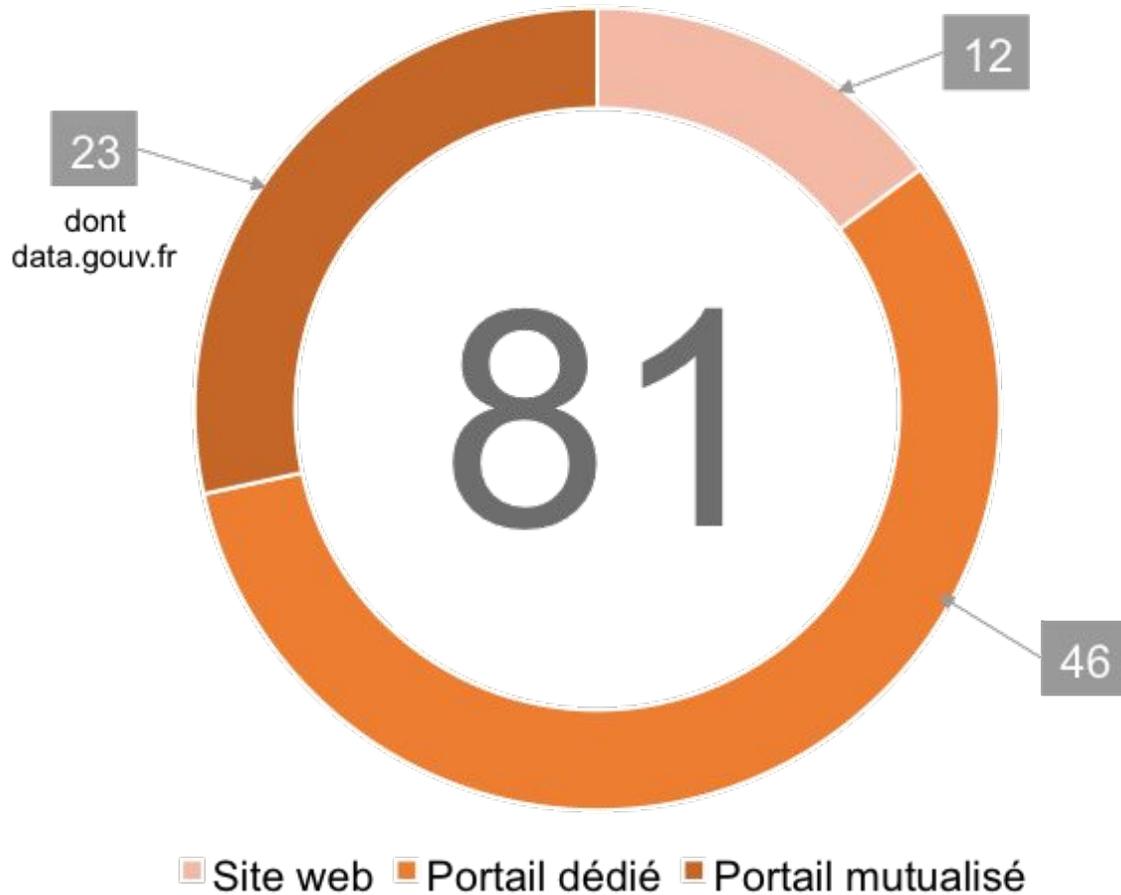
Communes : 150 / 35357 (0,4%)

(dont 38 de moins de 3 500 habitants)

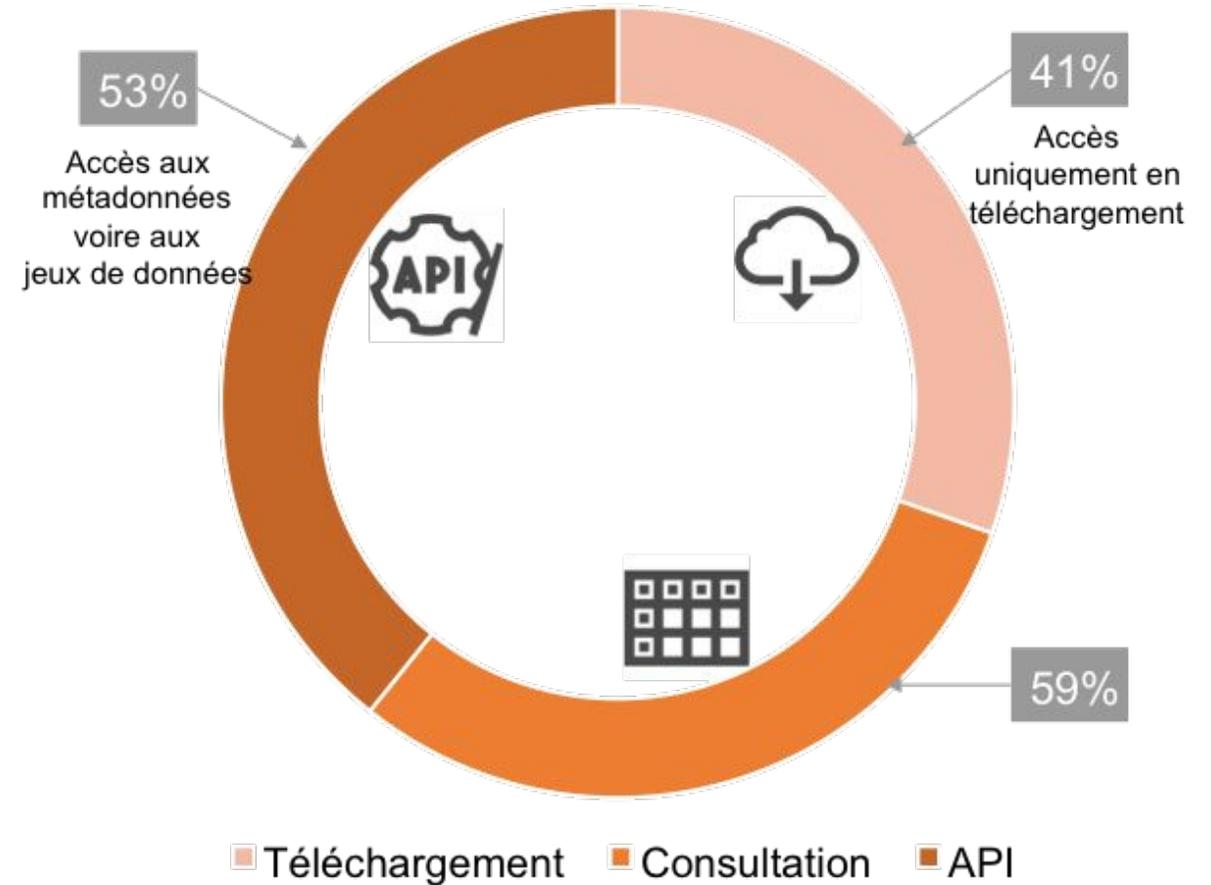
L'open data concerne toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, soit 4411. A ce jour, 5% des collectivités concernées publient des données ouvertes...

Les plateformes de publication (avril 2018)

Nombre de plateformes par type

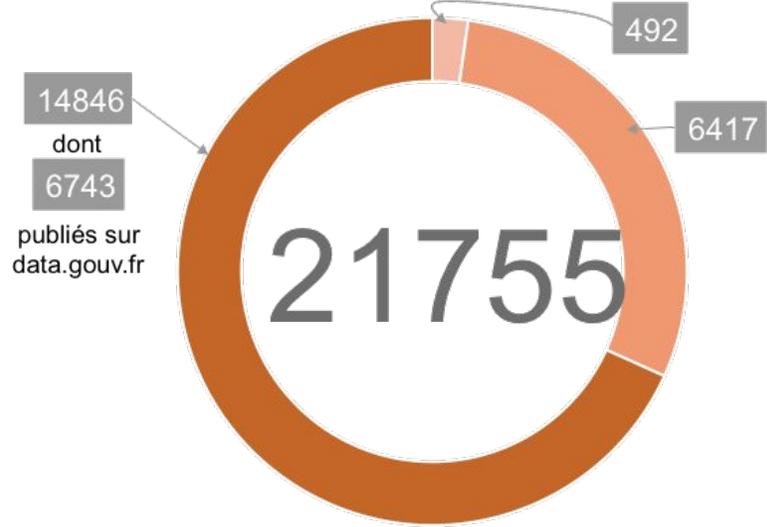


Mode d'accès aux données



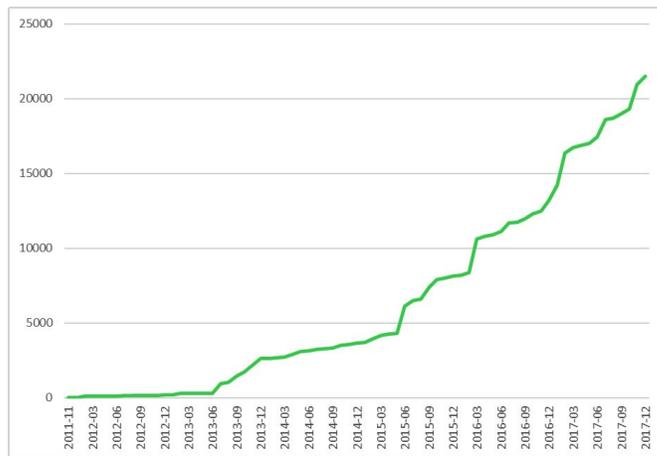
La situation de l'opendata dans les territoires (avril.18)

Nombre de jeux de données publiés par type de plateforme

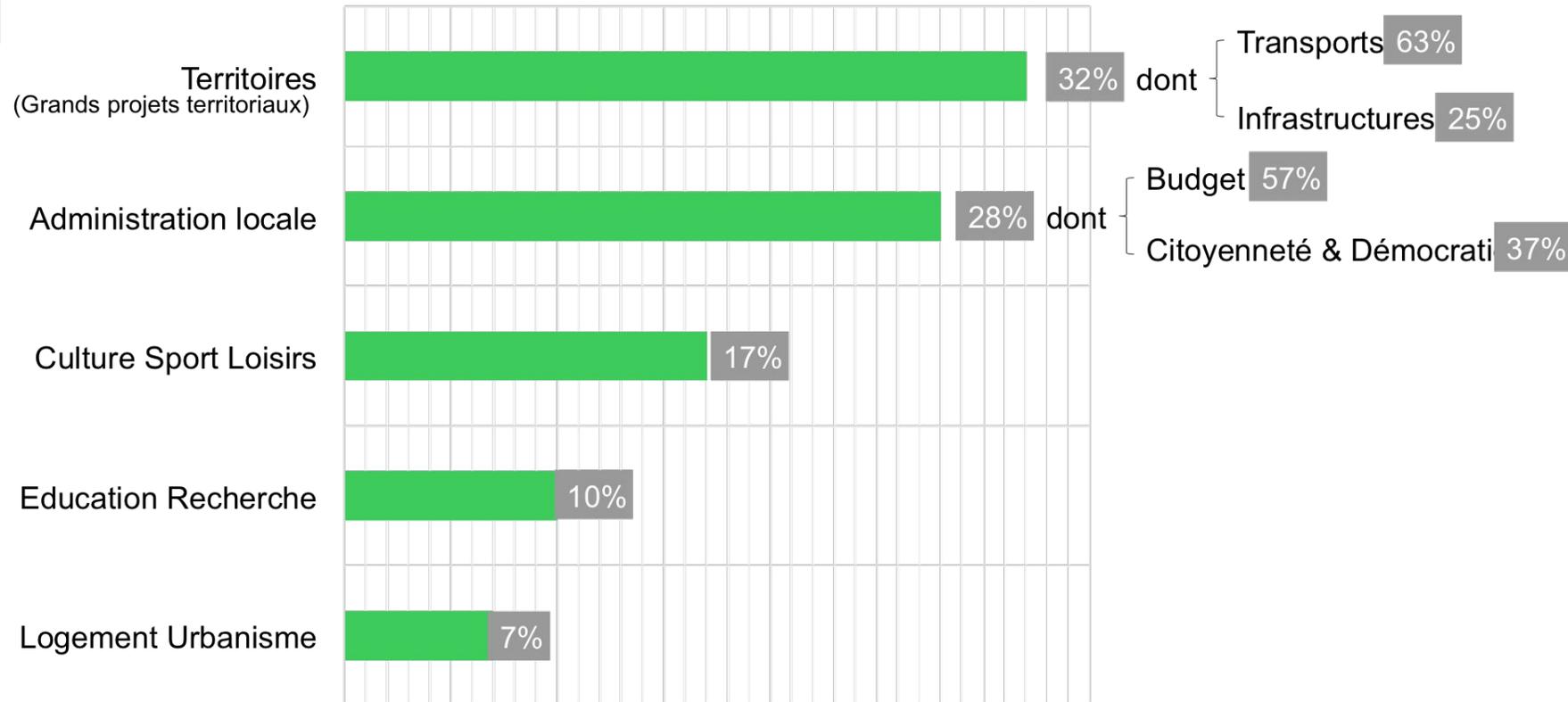


14846
dont
6743
publiés sur
data.gouv.fr

Site web Portail dédié Portail mutualisé



Thématiques des jeux de données



Ces thématiques ont été reconstruites en ventilant les tags utilisés pour décrire les jeux de données de collectivités locales référencés sur data.gouv.fr (source unique en décembre 2017).

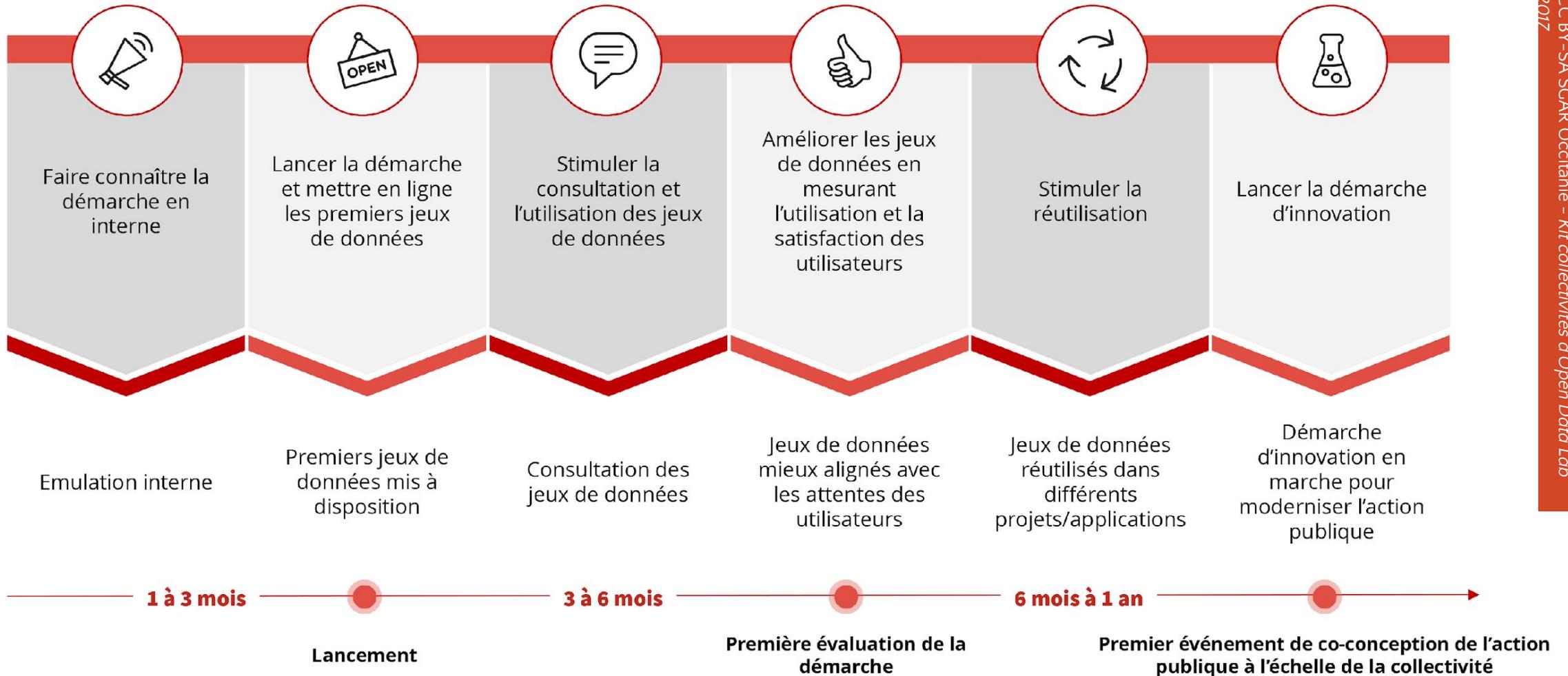
6 étapes clés pour l'engagement dans une démarche open data

- 1 Initialiser et faire valider la démarche
- 2 Définir la stratégie d'ouverture
- 3 Organiser la démarche en mode projet
- 4 Recenser, préparer et publier les données
- 5 Favoriser la (ré)utilisation des données
- 6 Fluidifier et faire évoluer les processus

A chaque collectivité, sa propre démarche d'ouverture !

- Il n'existe pas une feuille de route unique et parfaite pour engager une démarche open data au sein d'une collectivité. La trajectoire et le cheminement dépendent du contexte et des objectifs, de l'ambition et des moyens disponibles ...
- Il s'agit d'une démarche transversale (tout à la fois technique, juridique, organisationnelle, et communicationnelle), collaborative et évolutive (à construire avec l'ensemble des parties prenantes, internes et externes, de manière itérative)
- Il est néanmoins possible d'isoler quelques étapes clés pour baliser le parcours à réaliser.

Vers une démarche d'innovation pour moderniser l'action publique



Le support d'OpenDataFrance

OpenDataFrance soutient les collectivités qui se lancent dans l'opendata.

Le projet OpenDataLocale propose :

- Un cadre méthodologique pour identifier et produire les données prioritaires
- Les supports pédagogiques pour accompagner les acteurs
- Un réseau de correspondants territoriaux comme appui local
- Des ressources en ligne : bonnes pratiques, cas d'usage, exemples, supports

Liens : <http://opendatalocale.fr>

OpenDataFrance met en œuvre des dispositifs structurants pour faire progresser l'open data dans les territoires :

- Observatoire open data des territoires : observatoire-opendata.fr
- Plateforme de qualification des données ouvertes : VALIDATA (validata.fr)

Contact OpenDataFrance : contact@opendatafrance.net

Nous suivre : www.opendatafrance.fr / [@opendata_fr](#)

Mener un projet d'ouverture de données dans ma collectivité

L'open data en pratique : identifier les étapes clés, faire vos premiers pas, animer pour stimuler les usages et encourager les (ré)utilisations

6 étapes clés pour l'engagement dans une démarche open data

- 1 Initialiser et faire valider la démarche
- 2 Définir la stratégie d'ouverture
- 3 Organiser la démarche en mode projet
- 4 Recenser, préparer et publier les données
- 5 Favoriser la (ré)utilisation des données
- 6 Fluidifier et faire évoluer les processus



Officialiser le lancement de l'initiative par une décision (adoption d'une délibération de principe)

- Identifier l'ensemble des acteurs, internes et externes, susceptibles de participer à la démarche
- Consulter les élus, les décideurs, les services/directions, les partenaires, voire des représentants de la société civile ou de potentiels réutilisateurs
- Développer / promouvoir une vision concrète de la démarche et la partager avec ces acteurs de manière à susciter leur intérêt, à recueillir leurs attentes et à repérer d'éventuels freins
- Fixer le niveau d'ambition de la collectivité en cherchant à dépasser le strict respect des obligations légales ...

6 étapes clés pour l'engagement dans une démarche open data

- 1 Initialiser et faire valider la démarche
- 2 Définir la stratégie d'ouverture
- 3 Organiser la démarche en mode projet
- 4 Recenser, préparer et publier les données
- 5 Favoriser la (ré)utilisation des données
- 6 Fluidifier et faire évoluer les processus



Clarifier les orientations et aligner les intentions

- Quels sont les enjeux et les bénéfices recherchés ?
 - Pourquoi utiliser des données ouvertes ?
 - Pourquoi ouvrir ses propres données ?
- Quelles sont les données à ouvrir ?
 - Quelles sont les données produites et par qui ?
 - Quelles sont les données prioritaires, les plus « pertinentes » à ouvrir ?
- Comment mettre à disposition les données ?
 - Quelle plateforme utiliser pour la publication ?
 - Quelle licence choisir pour encadrer les droits et devoirs des utilisateurs ?
 - Quels formats de donnée privilégier ou respecter ?
 - Quelles fréquences de mise à jour appliquer ?

6 étapes clés pour l'engagement dans une démarche open data

- 1 Initialiser et faire valider la démarche
- 2 Définir la stratégie d'ouverture
- 3 Organiser la démarche en mode projet →
- 4 Recenser, préparer et publier les données
- 5 Favoriser la (ré)utilisation des données
- 6 Fluidifier et faire évoluer les processus

L'open data en tant que projet au sein de l'organisation

- Quels sont les moyens humains, techniques, et financiers à mobiliser ?
- Quelles instances de gouvernance (composition et responsabilités) mettre en place ?
- Qui désigner pour assurer le portage politique ?
- Qui désigner pour coordonner la mise en œuvre ?
Quelle articulation avec d'autres référents data si ils existent (DPD ou SIG par ex) ?
- Quel(le)s services/directions embarquer en priorité ?
- Quelle est la planification à prévoir (calendrier prévisionnel) ?

6 étapes clés pour l'engagement dans une démarche open data

- 1 Initialiser et faire valider la démarche
- 2 Définir la stratégie d'ouverture
- 3 Organiser la démarche en mode projet
- 4 Recenser, préparer et publier les données →
- 5 Favoriser la (ré)utilisation des données
- 6 Fluidifier et faire évoluer les processus

Actions pour assurer la mise à disposition des données

- Réaliser un inventaire des données produites (par la collectivité et ses éventuels partenaires) et définir le périmètre des données à ouvrir
- Contrôler la qualité, consolider les données dans des formats ouverts et les anonymiser si nécessaire
- Documenter les données pour faciliter leur compréhension et leur usage en renseignant les métadonnées (descriptives, structurelles)
- Publier les données sur la plateforme prévue dans le cadre de la stratégie d'ouverture et assurer leur mise à jour en fonction de la fréquence établie

6 étapes clés pour l'engagement dans une démarche open data

- 1 Initialiser et faire valider la démarche
- 2 Définir la stratégie d'ouverture
- 3 Organiser la démarche en mode projet
- 4 Recenser, préparer et publier les données
- 5 Favoriser la (ré)utilisation des données**
- 6 Fluidifier et faire évoluer les processus



Actions pour assurer la valorisation des données

- Editorialiser les données brutes en proposant des représentations visuelles facilitant leur lecture / compréhension (graphiques, cartes, etc)
- Communiquer pour promouvoir et faire connaître les données ouvertes auprès des utilisateurs / réutilisateurs potentiels
- Mettre en place des canaux d'écoute et points de contact pour interagir et recueillir les retours / propositions des (ré)utilisateurs
- Organiser des événements pour stimuler et encourager la (ré)utilisation des données ouvertes (rencontre, hackathon, concours, appel à projets ...)

6 étapes clés pour l'engagement dans une démarche open data

- 1 Initialiser et faire valider la démarche
- 2 Définir la stratégie d'ouverture
- 3 Organiser la démarche en mode projet
- 4 Recenser, préparer et publier les données
- 5 Favoriser la (ré)utilisation des données
- 6 Fluidifier et faire évoluer les processus



Passer en revue et améliorer les processus permettant de produire, de publier et de valoriser les données

- Production : généraliser les extractions de données à partir du SI, prévoir une clause open data dans les contrats, standardiser et mettre en qualité le plus en amont possible ...
- Publication : élargir / entretenir le référentiel des données ouvertes, automatiser les mises à jour autant que possible (flux), autonomiser les producteurs pour décentraliser la publication, autoriser le moissonnage du catalogue ...
- Valorisation : animer et acculturer la communauté des utilisateurs, internes et externes, pour les inciter et renforcer leur capacité à (ré)utiliser les données pour leurs propres besoins (infolab et autres)

A data sur la pratique : 3 exercices pour faire vos premiers pas ...



Priorisation

Comment faire pour établir collectivement une liste de critères permettant de désigner et d'ordonner les données à ouvrir ?

1 Identifier les données à ouvrir en priorité (20mn)



Contrôle qualité

Comment faire pour vérifier la conformité d'un jeu de données par rapport aux spécifications d'un modèle ?

2 Préparer les données à publier (20mn)



Test de mise en ligne

Comment faire pour renseigner les métadonnées, décrire les ressources, et publier mon premier jeu de données sur data.gouv.fr ?

3 Documenter et publier les données (20mn)

Animer pour stimuler les usages et encourager les (ré)utilisations

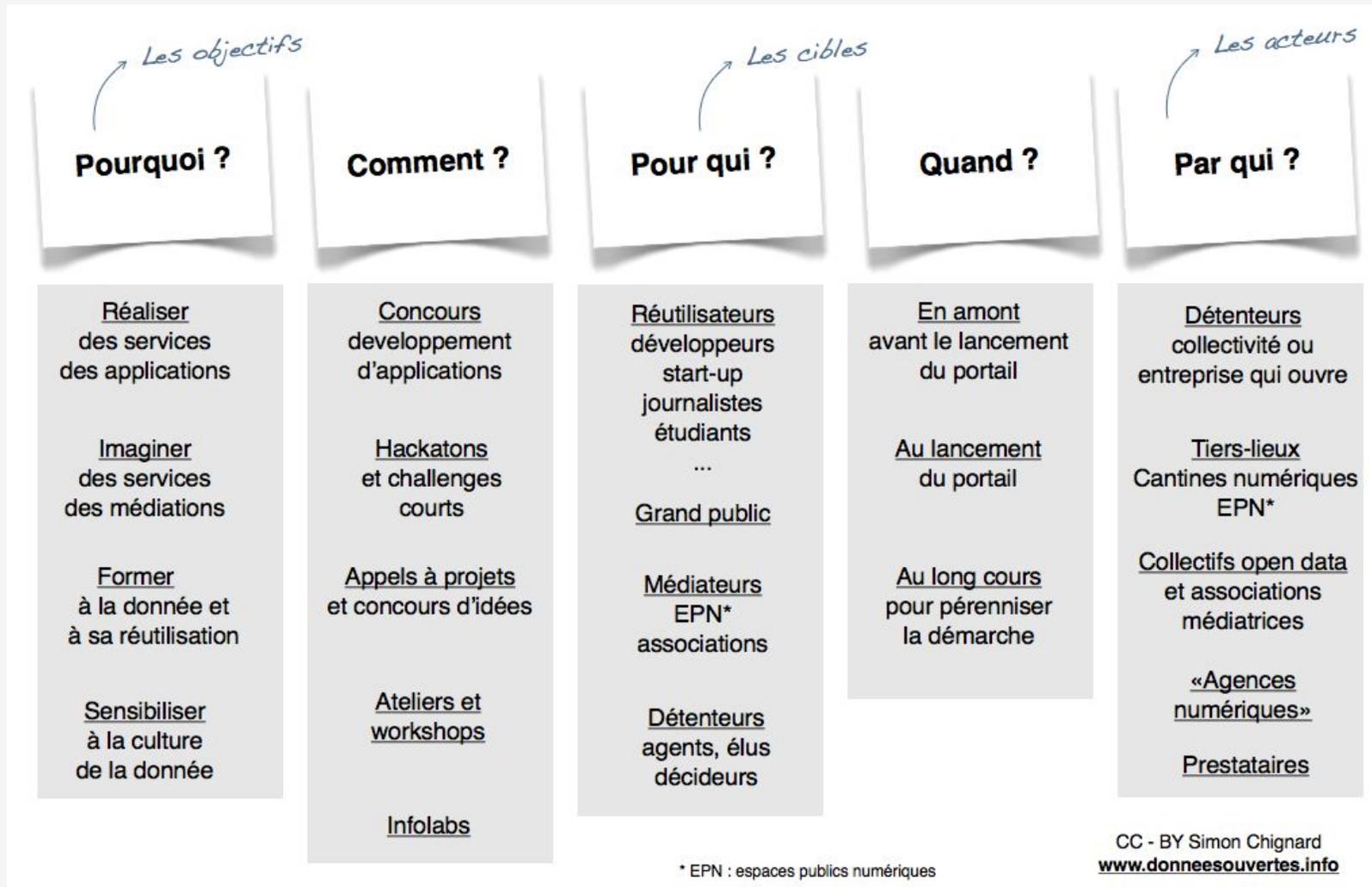
Les enjeux de l'animation interne

- Sensibiliser, faire connaître et démontrer l'intérêt de l'ouverture des données auprès des élus, des décideurs et des agents
- Inciter les services producteurs à ouvrir les données qu'ils produisent et/ou à utiliser les données ouvertes pour leurs propres besoins
- Diffuser une culture de la donnée au sein de l'organisation pour accompagner le développement des usages et favoriser la transformation de l'action publique à partir des données
- Favoriser les échanges entre pairs pour partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques

Les enjeux de l'animation externe

- Communiquer sur la démarche, mobiliser et interagir avec les (ré)utilisateurs (associations, entreprises, acteurs de l'enseignement et de la recherche, médias et journalistes, citoyens) pour s'assurer que les données ouvertes correspondent à leurs attentes et soient effectivement (ré)utilisées et valorisées
- Favoriser l'ouverture de données d'intérêt territorial produites par des acteurs tiers, publics ou privés, au niveau local ou national
- Améliorer les données produites, compléter ou produire de nouvelles données en s'appuyant sur la contribution et l'engagement citoyen (crowdfixing, crowdsourcing)

Animer une démarche open data, mille possibilités !



Concevoir une animation, interne ou externe, en 5 questions

- Pourquoi ? (objectifs)
- Comment ? (formats)
- Pour qui ? (publics / cibles)
- Quand ? (durée, fréquence)
- Par qui ? (organiseurs et animateurs-facilitateurs)

Exemples de dispositifs ou formats d'animation (open) data

- Informer, mutualiser et accompagner les collectivités d'un territoire
- Sensibiliser et favoriser la rencontre entre producteurs et (ré)utilisateurs
 - Stimuler la valorisation des données et la création de services / applications
 - Soutenir l'innovation en accélérant des projets utilisant des données ouvertes
 - Former à la culture des données et développer les usages
 - Encourager les initiatives citoyennes de coproduction de données ouvertes

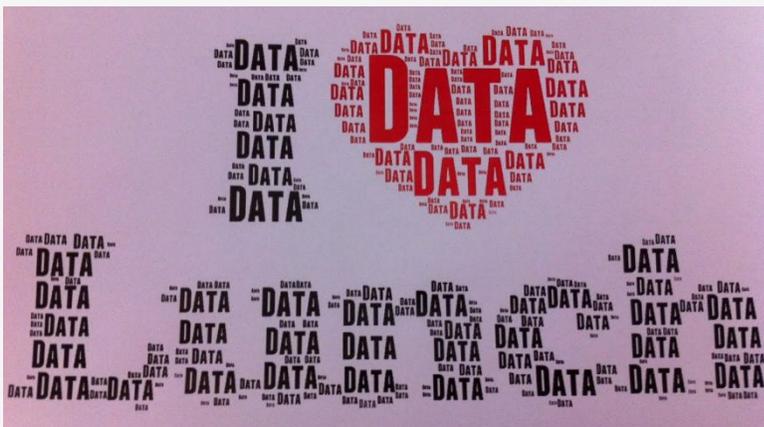


Syndicat mixte de coopération territoriale



Exemples de dispositifs ou formats d'animation (open) data

- Informer, mutualiser et accompagner les collectivités d'un territoire
- Sensibiliser et favoriser la rencontre entre producteurs et (ré)utilisateurs
- Stimuler la valorisation des données et la création de services / applications
- Soutenir l'innovation en accélérant des projets utilisant des données ouvertes
- Former à la culture des données et développer les usages
- Encourager les initiatives citoyennes de coproduction de données ouvertes



Paris Open Innovation Meetup



Exemples de dispositifs ou formats d'animation (open) data

- Informer, mutualiser et accompagner les collectivités d'un territoire
- Sensibiliser et favoriser la rencontre entre producteurs et (ré)utilisateurs
- Stimuler la valorisation des données et la création de services / applications
- Soutenir l'innovation en accélérant des projets utilisant des données ouvertes
- Former à la culture des données et développer les usages
- Encourager les initiatives citoyennes de coproduction de données ouvertes



Exemples de dispositifs ou formats d'animation (open) data

Informer, mutualiser et accompagner les collectivités d'un territoire
Sensibiliser et favoriser la rencontre entre producteurs et (ré)utilisateurs
Stimuler la valorisation des données et la création de services / applications

→ Soutenir l'innovation en accélérant des projets utilisant des données
ouvertes

Former à la culture des données et développer les usages
Encourager les initiatives citoyennes de coproduction de données ouvertes



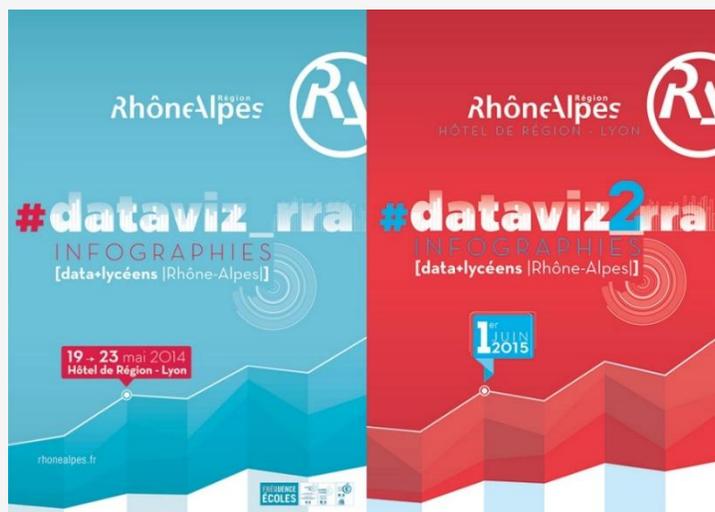
Exemples de dispositifs ou formats d'animation (open) data

Informer, mutualiser et accompagner les collectivités d'un territoire
Sensibiliser et favoriser la rencontre entre producteurs et (ré)utilisateurs
Stimuler la valorisation des données et la création de services / applications
Soutenir l'innovation en accélérant des projets utilisant des données

→ ouvertes

Former à la culture des données et développer les usages

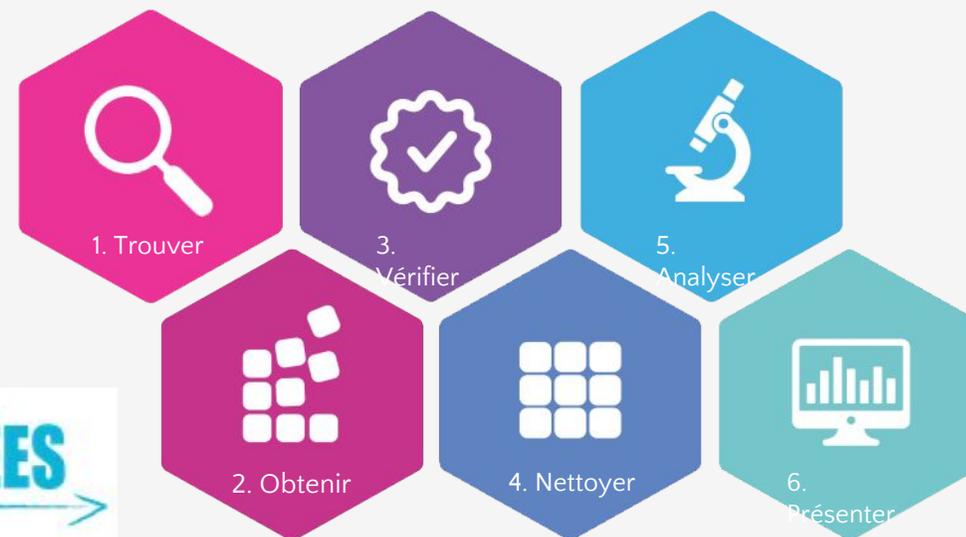
Encourager les initiatives citoyennes de coproduction de données ouvertes



DATA
JOURNALISME
LAB # 2017



ÉCOLE DES DONNÉES



Exemples de dispositifs ou formats d'animation (open) data

Informer, mutualiser et accompagner les collectivités d'un territoire
Sensibiliser et favoriser la rencontre entre producteurs et (ré)utilisateurs
Stimuler la valorisation des données et la création de services / applications
Soutenir l'innovation en accélérant des projets utilisant des données
ouvertes

- Former à la culture des données et développer les usages
- Encourager les initiatives citoyennes de coproduction de données ouvertes



2 ressources pour inspirer vos expérimentations (open) data

LES 10 COMMANDEMENTS DE L'EXPÉRIMENTATION DATA

Les 10 commandements de l'expérimentation data est un travail collaboratif de la Campagne Infolab de la FING en 2016, avec la participation de l'ADEME, la MAIF, du groupe La Poste, du groupe UP, la Région Provence-Alpes Côte-d'Azur et le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique.

Retrouver ce document en ligne :



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 3.0 France

www.infolabs.io/cd-xp

1. À APPRENDRE, PAS FORCÉMENT À RÉUSSIR, TU CHERCHERAS

2. DES HYPOTHÈSES TU FORMULERAS OU L'EXPLORATION TU ASSUMERAS

3. TES RÉUSSITES COMME TES ÉCHECS TU PARTAGERAS

4. À LA DIVERSITÉ DES PROFILS ET CONTRIBUTEURS TU VEILLERAS

5. FRUGALITÉ, AGILITÉ, SIMPLICITÉ TU CHÉRIRAS

6. UN ACCÈS AUX DONNÉES TU OBTIENDRAS

#SPÉCIFIQUE DATA

7. DE L'INTÉRÊT DES DONNÉES TU NE PRÉJUGERAS PAS

#SPÉCIFIQUE DATA

8. DANS DES UNIVERS NOUVEAUX, LES DONNÉES TU CHERCHERAS

#SPÉCIFIQUE DATA

9. FACE AUX DONNÉES, UN ESPRIT CRITIQUE TU GARDERAS

#SPÉCIFIQUE DATA

10. À CES PRINCIPES TOUT LE MONDE ADHÉRERA

CAHIER #2

1, 2, 3 data, expérimentez !

Ce cahier propose un panorama du monde de l'exploration et de l'expérimentation avec les données. Il montre comment l'expérimentation peut être à la portée de tous, avec des moyens adaptés à toutes les organisations.

Ce cahier est le résultat d'un travail et d'échanges collectifs réalisés tout au long de l'année 2016 au sein de la Campagne Infolab de la FING. Le groupe a été animé par Charles Népote, avec l'étroite collaboration d'Armelle Gilliard et la complicité de Sarah Labelle et Simon Chignard. Le groupe était composé d'Emmanuelle Katz et Axelle Reynier (Groupe UP), Isabelle Micheu et Zouhura Hadji (Groupe La Poste), Érik Arnaud, Véronique Morault et Sophie Vitrat (MAIF). Le cahier a été rédigé sous la direction de Charles Népote.

Retrouver ce document en ligne :

<http://infolabs.io/xp16>

Ce que l'on peut retenir d'OpenDataLocale

- Le référentiel documentaire, les ressources pédagogiques : <http://opendatalocale.net/ressources/>
- Le jeu sérieux : <http://opendatalocale.net/jeu-serieux-les-explorateurs-des-donnees-territoriales/>
- Le cadre de normalisation, SCDL, Socle Commun des Données Locales : <http://opendatalocale.net/scdl/>
- Les outils de validation prochainement en ligne (projet validata)
- Une implication dans l'offre de formation portée par le CNFPT
- En 2017, on a identifié dans les territoires 20 ATD, animateurs territoriaux des données formés dans le cadre du projet OpenDataLocale. Les collectivités de petites tailles peuvent s'adresser aux collectivités qui ont développé une offre d'accompagnement.
- L'observatoire opendata pour se positionner dans l'écosystème Open data (signaler les portails open data manquant) : <http://www.observatoire-opendata.fr>
Les services déconcentrés de l'état sont en cours de recensement
- Un forum FAQ dédié pour les collectivités : <https://teamopendata.org/c/faq-collectivites>